

Convocation à l'assemblée générale annuelle 2006 des actionnaires d'Axalto Holding N.V.



Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et annonces
2. Rapport Annuel 2005
3. Approbation des comptes annuels 2005 (*Résolution*)
4. Affectation du résultat
5.
 - a. Quitus au Directeur Général pour le bon accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos (*Résolution*)
 - b. Quitus aux membres non dirigeants du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos (*Résolution*)
6. Autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres (*Résolution*)
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2006 (*Résolution*)
8. Rémunération des membres non dirigeants du Conseil d'administration (*Résolution*)
9. En cas de non réalisation de l'Apport en Nature avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, renouvellement du mandat de Monsieur W. Stolwijk en qualité de membre non dirigeant du Conseil d'administration (*Résolution*)
10. Questions diverses

Clôture de l'assemblée

Langue - Documents

Axalto Holding N.V. (la "Société") est une société internationale et la langue du groupe est l'anglais. En conséquence, l'assemblée générale se tiendra dans cette langue. L'ordre du jour complet, comprenant les notes explicatives et la copie du rapport annuel 2005 (incluant les comptes annuels 2005), ainsi que les informations relatives à la personne dont la nomination est proposée au Conseil d'administration, sont disponibles gratuitement au siège de la Société (Joop Geesinkweg 541-542, 1096 AX Amsterdam, Pays-Bas), ainsi qu'auprès d'Axalto International S.A.S. (6 rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France) et seront publiés sur le site Internet de la Société (www.axalto.com).

Les actionnaires de la Société peuvent détenir leurs actions sous deux formes

- soit nominatives (les titulaires d'actions nominatives sont inscrits dans le registre des actionnaires) ;
- soit conservées par un intermédiaire teneur de compte ou un établissement financier disposant d'un compte ouvert chez Euroclear France S.A. Ces actions sont inscrites dans le registre de la société au nom d'Euroclear France S.A.

Les statuts de la Société disposent que seuls les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent également émettre un pouvoir.

Date limite d'enregistrement

Conformément aux articles 25.3 et 25.4 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a décidé que les personnes désirant assister à l'assemblée et participer aux votes devraient s'inscrire, le 15 mai 2006 au plus tard ("Record Date") dans un registre spécifique, leur qualité ou non d'actionnaire au jour de l'assemblée n'ayant pas d'incidence. Ceci signifie que les actionnaires doivent détenir les actions à la date du Record Date, mais cela ne signifie pas que les actions sont bloquées de la date du Record Date jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire.

Admission à l'assemblée générale annuelle Actionnaires nominatifs

Chaque actionnaire nominatif recevra par courrier une convocation à l'assemblée générale des actionnaires, accompagnée de l'ordre du jour complet de l'assemblée, du rapport annuel 2005 (incluant les comptes annuels 2005) et de l'indication des formalités d'enregistrement.

Pour pouvoir voter en personne à l'assemblée générale, il convient de retourner à NMC, teneur de registre (voir ci-dessous), après avoir complété et signé le formulaire joint à la convocation, pour la date limite d'enregistrement Record Date, au plus tard. La réception de ce formulaire par NMC dans les délais requis vaudra notification à la Société de l'intention de l'actionnaire nominatif d'exercer ses droits.

Ceux des actionnaires nominatifs qui voudront se faire représenter par un tiers devront compléter et signer les formulaires de pouvoir et les retourner à NMC pour la date limite d'enregistrement au plus tard. La réception dans les délais requis de ces documents par NMC vaudra notification à la Société de l'intention de l'actionnaire nominatif d'être représenté par un tiers.

Actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A.

Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. ne sont donc pas inscrits dans le registre des actionnaires de la Société. Ils peuvent, cependant, assister à l'assemblée générale en demandant une procuration à Euroclear France S.A. au moyen d'un formulaire de demande de pouvoir pouvant être obtenu auprès de leur intermédiaire. Ce document, une fois daté et signé, doit parvenir à l'intermédiaire à la date limite d'enregistrement au plus tard.

Une fois la procuration obtenue, ces actionnaires auront le droit d'assister à l'assemblée et d'exercer personnellement les droits attachés aux actions.

Si un actionnaire détenant ses actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. souhaite que ce dernier vote en son nom, il doit lui communiquer ses instructions de vote au moyen d'un formulaire d'instructions de vote à demander à son intermédiaire. Ce document, complété et signé, doit être reçu par l'intermédiaire au plus tard à la date limite d'enregistrement.

Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire d'Euroclear France S.A. peuvent également demander auprès de NMC le transfert de leurs actions au nominatif dans le registre des actionnaires. Les formulaires correspondants doivent être réceptionnés par NMC au plus tard le 12 mai 2006, à 17 heures.

Enregistrement et vérification d'identité des personnes assistant à l'assemblée

L'enregistrement des actionnaires aura lieu à l'Hôtel Crowne Plaza Amsterdam-Schiphol, Planeetbaan 2, Hoofddorp, Pays-Bas, le vendredi 19 mai 2006 entre 9.30 heures et 10 heures 15 et ne sera plus possible après le début des débats. Les personnes habilitées à assister à l'assemblée se verront demander de justifier de leur identité et seront tenues de signer la liste de présence. Les détenteurs de pouvoirs ou procurations sont tenus de présenter une copie desdits pouvoirs ou procurations.

Informations des actionnaires

Pour obtenir des informations complémentaires et de la documentation, il convient de s'adresser au teneur de registre, Netherlands Management Company B.V (NMC), Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (tél. +31 20 575 7124, fax +31 20 420 6190) et les personnes à contacter sont Mme Saskia Engel (qui parle l'anglais) ou Madame Juliette Hunt (qui parle le français).

Teneur de registre

Le teneur de registre de la Société est Netherlands Management Company B.V. (NMC), dont l'adresse est Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (tél. +31 20 575 7124, fax +31 20 420 6190) et la personne à contacter est Mme Saskia Engel (email : Saskia.Engel@TMF-Group.com).